

Conditions Générales de Vente – Prestations de Conseil en Décoration et Projets d'Aménagement

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de conseil en décoration et aux projets d'aménagement (ci-après les "Prestations") proposées par Florie design intérieur ,micro-entreprise, dont le siège social est situé à Quimper, immatriculée sous le numéro SIRET 91253772700014.

Toute commande de Prestation implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes CGV.

Article 1. Objet des Prestations

Le Prestataire propose les Prestations suivantes :

* Conseil en décoration : Diagnostic et définition des besoins, conseils en harmonie des couleurs et matériaux, aménagement d'espace, sélection de mobilier et d'accessoires, shopping list, etc.

Ces Prestations peuvent être réalisées à distance (visio, téléphone) ou sur place.

* Projets d'aménagement : Conception de projets d'aménagement intérieur, plans 2D/3D, visuels immersifs, suivi de chantier, coordination des corps de métier, etc. Ces Prestations sont plus approfondies et nécessitent une étude préalable détaillée.

Les Prestations spécifiques à chaque mission seront définies dans un devis détaillé et personnalisé.

Article 2. Commande et Formation du Contrat

* Demande de devis : Toute demande de Prestation fait l'objet d'un premier échange (téléphonique ou par e-mail) afin de cerner les besoins du Client.

* Établissement du devis : Sur la base des informations recueillies, le Prestataire établit un devis détaillé, mentionnant la nature des Prestations, le prix, les modalités de paiement, le délai de réalisation estimé et les éventuelles options.

* Acceptation du devis : Le contrat est réputé formé dès la signature par le Client du devis, précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord" ou "Lu et approuvé", et du versement de l'acompte convenu.

* Annulation de commande : Toute annulation de commande par le Client après acceptation du devis entraînera la perte de l'acompte versé, à titre d'indemnité forfaitaire.

Article 3. Prix et Modalités de Paiement

* Prix : Les prix des Prestations sont indiqués en euros (€) et sont toutes taxes comprises (TTC), sauf mention contraire. Le Prestataire n'est pas assujéti à la TVA en vertu de l'article 293 B du Code Général des Impôts [si applicable, sinon mentionner le taux de TVA et le numéro d'identification TVA].

* Acompte : Un acompte de 30% du montant total de la Prestation est demandé à la signature du devis.

* Solde : Le solde est payable à la fin de la Prestation, ou selon les modalités définies au devis pour les projets d'aménagement (ex : paiement en plusieurs fois selon l'avancement du projet).

* Modalités de paiement : Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de l'entreprise, Florie design intérieur .

* Retard de paiement : En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

Article 4. Obligations du Prestataire

* Délai de réalisation : Le Prestataire s'engage à réaliser les Prestations dans les délais indiqués au devis, sauf cas de force majeure ou circonstances imprévues indépendantes de sa volonté.

* Qualité des Prestations : Le Prestataire s'engage à fournir des Prestations de qualité, conformes aux règles de l'art et aux attentes légitimes du Client.

* Confidentialité : Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations communiquées par le Client dans le cadre des Prestations.

Article 5. Obligations du Client

* Collaboration : Le Client s'engage à fournir au Prestataire toutes les informations et documents nécessaires à la bonne exécution des Prestations (plans, photos, budget, préférences, etc.) et à collaborer activement.

* Accès aux lieux : Pour les Prestations sur place, le Client s'engage à donner accès au Prestataire aux lieux concernés aux dates et heures convenues.

* Validation : Le Client s'engage à valider les différentes étapes des Prestations (ex : propositions de plan, de matériaux) dans les délais convenus afin de ne pas retarder le projet.

Article 6. Propriété Intellectuelle

Tous les plans, croquis, visuels 3D, images, textes et autres documents créés par le Prestataire dans le cadre des Prestations sont et demeurent la propriété exclusive du Prestataire. Toute reproduction, représentation, utilisation ou adaptation, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie de ces éléments est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du Prestataire. Le Client acquiert un droit d'usage non exclusif pour les besoins de son projet personnel.

Article 7. Responsabilité

* Responsabilité du Prestataire : Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ses Prestations. Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée de sa part.

* Limitation de responsabilité : La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs et prévisibles résultant de ses Prestations, à l'exclusion de tout dommage indirect ou immatériel (ex : perte de jouissance, préjudice commercial). En tout état de cause, le montant de la réparation due par le Prestataire ne pourra excéder le montant total de la Prestation concernée.

* Conseils : Les Prestations de conseil en décoration sont des recommandations. Le Client reste seul responsable des décisions qu'il prend et des choix qu'il effectue suite aux conseils du Prestataire (choix des artisans, achat de matériaux, etc.).

* Artisans et fournisseurs : Le Prestataire peut recommander des artisans ou fournisseurs. Il ne saurait être tenu responsable des malfaçons, retards ou défaillances de ces derniers, leur choix final et leur engagement relevant de la seule décision du Client.

* Responsabilité du Client : Le Client est responsable de l'exactitude des informations fournies au Prestataire et du respect de ses propres obligations.

Article 8. Force Majeure

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses Prestations en cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence française (ex : catastrophes naturelles, grèves, épidémies, guerres, restrictions gouvernementales).

Article 9. Droit de Rétractation (si applicable)

Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Pour les Prestations de conseil réalisées à distance, un formulaire de rétractation peut être mis à disposition du Client, s'il n'a pas expressément renoncé à son droit de rétractation et que la Prestation n'a pas été pleinement exécutée.

Article 10. Litiges et Droit Applicable

* Réclamation : Toute réclamation relative aux Prestations doit être adressée par écrit au Prestataire dans un délai de [Nombre] jours suivant la fin de la Prestation.

* Médiation : En cas de litige, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dont les coordonnées seront communiquées par le Prestataire.

* Droit applicable et juridiction compétente : Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera de la compétence exclusive des tribunaux de [Ville où est situé le siège social du Prestataire].

Article 11. Modifications des CGV

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

Florie design intérieur